

Note du comité d'armement de l'Union occidentale sur les programmes de production additionnels (Londres, 19 avril 1951)

Légende: Le 19 avril 1951, le secrétaire du comité d'armement de l'Organisation du traité de Bruxelles (Union occidentale) transmet à la commission permanente une note sur les programmes de production additionnels.

Source: National Archives of the United Kingdom, Kew. <http://www.nationalarchives.gov.uk>, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Comité d'armement de l'Union occidentale. Programmes de production additionnels de l'Union occidentale: Communication à la commission permanente du traité de Bruxelles. Londres: Organisation de défense de l'Union occidentale, 19.04.1951. 11 p.

Copyright: (c) The National Archives of the United Kingdom

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_comite_d_armement_de_l_union_occidentale_sur_les_programmes_de_production_aditionnels_londres_19_avril_1951-fr-c3a00363-50ae-4cfd-a22b-a0dbf128bee6.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

METRIC
SECRET
FSB(51)A

le 19 avril 1951

TRADUCTION

EXEMPLAIRE N° 20

DECLASSIFIE
U.E.O. le OCTOBRE 1986

ORGANISATION DE DEFENSE DE L'UNION OCCIDENTALE

COMITE D'ARMEMENT DE L'UNION OCCIDENTALE

PROGRAMMES DE PRODUCTION ADDITIONNELS DE L'UNION OCCIDENTALE:
COMMUNICATION A LA COMMISSION PERMANENTE DU TRAITE DE BRUXELLES

Note du Secrétaire

Il est diffusé, pour mémoire, la communication, donnée ci-dessous, que j'ai envoyée aujourd'hui à la Commission Permanente du Traité de Bruxelles au sujet des Programmes de Production Additionnels, suivant les instructions que le Comité d'Armement de l'Union Occidentale m'avait donné lors de sa réunion du mercredi 14 mars 1951.

(Signé) H. WEST-BURNHAM
Secrétaire

22 Belgrave Square,
Londres, S.W.1.

HWE/101/51
TRADUCTION

[Distribué à la Commission
Permanente sous le numéro M.D. 587]

BRUXELLES TRAITÉ
PERMANENT COMMISSION

30 APR 1951

Au : Secrétaire-Général,
Commission Permanente du Traité de Bruxelles.

Du : Chef du Secrétariat,
Comité d'Armement de l'Union Occidentale.

PROGRAMME DE PRODUCTION ADDITIONNEL DE L'UNION OCCIDENTALE

1. Je suis chargé par le Comité d'Armement de l'Union Occidentale d'attirer votre attention sur le problème suivant afin d'obtenir une décision de la Commission Permanente aussi tôt qu'il vous sera possible.
2. Vous vous souviendrez qu'un effort de production supplémentaire fut approuvé par le Conseil Consultatif de l'Union Occidentale en mars 1949. Le programme qui en résulta fut ultérieurement officieusement connu sous le nom de "But de Luxembourg" et représentait environ \$600 millions.
3. Depuis lors, les divers pays de l'Union Occidentale représentés auprès du Comité d'Armement de l'Union Occidentale ont soumis, de temps à autre, des états d'avancement indiquant les progrès réalisés dans le domaine national vers l'accomplissement du programme de production additionnel, et, le 23 mars 1950, des versions révisées des programmes nationaux de production additionnels furent considérées par le Comité d'Armement de l'Union Occidentale lors d'une réunion à La Haye.
4. Le 3 octobre 1950, le Comité Exécutif d'Armement demanda au Comité d'Armement de l'Union Occidentale, dont il dépend, si, en vue du développement de l'Organisation du Traité Nord Atlantique, ainsi que de l'expansion des programmes nationaux de production, il lui était nécessaire de suivre ces programmes de production

/ additionnels et

additionnels et de soumettre des états d'avancement à leur sujet.

5. Le Délégué Belge exprima l'avis que les Parlements pourraient bien vouloir demander aux Ministres de la Défense quels étaient les progrès réalisés dans ce domaine, et que le programme de \$600 millions pour l'Union Occidentale était un engagement politique, comportant l'obligation de soumettre des états d'avancement de temps à autre. Ces programmes de production additionnels avaient été la base de l'aide américaine et il était probable que les Etats-Unis d'Amérique voudraient également être tenus au courant des progrès. Il y avait également l'aspect technique que les besoins avaient été établis sur la base que ces programmes additionnels étaient quelque chose dont on pouvait tirer avantage, ^{ce?} dont on devait tenir compte.
6. Il fut donc convenu que les pays devraient considérer leurs programmes de production additionnels afin de voir si, oui ou non, il était possible ou souhaitable que le Comité d'Armement de l'Union Occidentale continuât à suivre leur progrès.
7. Le Comité d'Armement de l'Union Occidentale s'est réuni, officieusement, le 14 mars 1951, et la question fut à nouveau discutée. Les délégués belge et luxembourgeois soumièrent des états d'avancement. Les Délégués du Royaume-Uni, de la France et des Pays-Bas, d'un autre côté, exprimèrent l'avis que, du fait que les programmes de production additionnels originaux avaient été dépassés par plusieurs programmes ultérieurs dans le cadre de l'OTAN, il n'était maintenant ni nécessaire, ni désirable, de continuer à suivre leur progrès. Le Président du Comité d'Armement, parlant au nom de la Belgique, répéta les arguments exposés à l'alinéa 5 ci-dessus, ajoutant que, puisque le Comité d'Armement de l'Union Occidentale était responsable en droit du contrôle et de l'émission des états d'avancement de ces programmes de production additionnels, il y aurait éventuellement lieu de censurer le Comité d'Armement si de tels rapports n'étaient établis.
8. Les membres du Comité d'Armement furent tous d'accord que ce problème était politique et juridique plutôt que de production, et que conseil devait être obtenu de l'autorité appropriée, la Commission Permanente du Traité de Bruxelles.
9. A la lumière de ce qui précède, je vous demande donc de bien vouloir avoir l'amabilité d'obtenir de la Commission Permanente une décision quant à savoir si, oui ou non, le Comité d'Armement de l'Union Occidentale doit continuer à contrôler et à émettre des états d'avancement au sujet des programmes de production additionnels, 1949/1951. Les états d'avancement de la Belgique et du Luxembourg sont donnés en Annexes I et II, et les avis nationaux du Royaume-Uni, de la France et des Pays-Bas en Annexes III, IV et V.

(Signé) H. WEST-BURHELM
Chef du Secrétariat.

le 19 avril 1951

-- : - : - : - : - : - : -

METRIC
 SECRET
 PAYS: BELGIQUE
 Force } Air
 } Terre
 } Mer

TABLEAU D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE PRODUCTION ADDITIONNEL, 1949/51.

Situation au: 31 décembre 1950

(1) Catégories d'Articles	(2) Programme Additionnel, 1949/51 Valeur en Monnaie Nationale (unité : le million)	(3) Exécution du Programme		(4) Date(s) Probable(s) d'achèvement des Fournitures	(5) Remarque
		(3a) Montant des Commandes Passées, en Monnaie Nationale (unité: le million)	(3b) Valeur du Matériel déjà livré aux Forces Armées, en Monnaie Nationale (x) (unité: le million)		
Avions	1.108	1.025	160	Fin 1953	
Armes	279	126	104	Fin 1951	Fin 1951 pour ce lot
Munitions et Explosifs	447	180	97	Fin 1951	
Télécommunications et Electroniques	233	183	128	Fin 1951 Mars 1952	
Véhicules	1.072	427	313	?	
- Matériel du Génie	65	36	7	Août 1951	
Navires	70	70	70	---	
Divers	581	553	339	1952	
TOTAL	3.855	2.600	1.218		

(x) ou à d'autres pays, s'il y a lieu.

METRICANNEXE IISECRET(Version Originale)ETAT D'AVANCEMENT LUXEMBOURGEOIS DU PROGRAMME
DE PRODUCTION ADDITIONNEL 1949/51

La Délégation Luxembourgeoise a fait savoir que le Luxembourg ne possède ni fabriques d'armes, ni fabriques de munitions. Tout l'armement destiné à ses troupes est acheté à l'étranger. Une partie de l'habillement est, cependant, confectionné dans le pays.

Une somme de 150 millions de francs luxembourgeois a été prévue pour le programme de production additionnel, 1949/1951.

Au 31 décembre 1950, des commandes avaient été passées pour la somme de 82 millions de francs luxembourgeois.

Le restant des 150 millions de francs luxembourgeois sera dépensé au cours de l'année 1951.

Ci-joint un tableau d'avancement du Programme de Production Additionnel, 1949/1951, montrant la situation au 31 décembre 1950.

METRIC
 SECRET

PAYS: GRAND - DUCHE de LUXEMBOURG

TABLEAU D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE PRODUCTION ADDITIONNEL,

1949/51

Force: Torro

Situation au 31 décembre 1950

(1) Catégories d'articles	(2) Programme additionnel, 1949/51. Valeur en francs luxembourgeois.	(3) Exécution du Programme		(4) Date probables d'achèvement des fournitures.	(5) Remarques.
		(3a) Montant des com- mandes passées, en francs luxembour- geois.	(3b) Valeur de maté- riels déjà livré aux Forces armées, en francs luxembourgeois.		
A. - <u>Armes lourdes et portatives</u> :					
Pistolets F.N.	377.000,-	377.000,-		juillet 1951	
Fusils F.N.	20.800.000,-	20.800.000,-		1.000 en mars 1951 1.000 en juillet 1951 2.000 en décembre 1951	
Pistolets signal	96.290,-	96.290,-		juillet 1951	
Fusils actionnés F.N.	24.000,-	24.000,-		juillet 1951	
Appareils tir à blanc F.N.	130.000,-	130.000,-		"	
B. <u>Munitions</u> :					
Munitions Pistolets	33.100,-	33.100,-		juillet 1951	
Dalles Fusils F.N.	2.345.700,-	2.345.700,-		voir fusils F.N.	
Munition Signal Pistolet	186.000,-	186.000,-		juillet 1951	
Munition Mortier 81 et 60 m/m	5.600.000,-	5.600.000,-		juillet 1951	
C. <u>Matériels Transmissions</u> :					
Téléscripteur Creed	287.000,-	287.000,-		avril 1951	
Fullerphones	12.000,-	12.000,-		Janvier 1951	
			/-		

(1) Catégories d'articles.	(2) Programme additionnel 1949/51 Valeur en francs luxembourgeois.	(3) Exécution du Programme		(4) Dates probables d'achèvement des fournitures.	(5) Remarques.
		(3a) Montant des com- mandes passées, en francs luxembour- geois.	(3b) Valeur du maté- riel déjà livré aux Forces armées, en francs luxembourgeois.		
<u>D. Véhicules:</u>					
Motos solo	855.000,-	1.800.000,-	855.000,-	septembre 1950	
Motos solo	1.800.000,-	8.195.400,-		mai 1951	
Truck 3/4 ton 4 x 4	8.195.400,-	19.030.456,-		avril 1951	
Truck 3 ton 4 x 4	19.030.456,-	2.319.108,-	2.319.108,-	août 1950	
Truck 3 ton	2.319.108,-	1.200.000,-		avril 1951	
Truck 3 ton	1.200.000,-	1.000.000,-		février 1951	
Truck 3 ton dépanneuse	1.000.000,-	60.000,-	60.000,-	septembre 1950	
Truck 3 ton pétrol	60.000,-	1.032.000,-		février 1951	
Trailer 1 ton 2 wh	1.032.000,-	1.025.000,-		septembre 1950	
Trailer 1/2 ton 2 wh	1.025.000,-	4.698.800,-		février 1951	
Carrier Universal	4.698.800,-	436.000,-		février 1951	
Pneus et Chambres à air	436.400,-				
<u>E. Equipement :</u>					
Casquettes, Gilets, Casques	5.690.000,-	2.000.000,-	5.690.000,-	décembre 1950	
Equipement et autre effets	2.000.000,-				
Tentes	352.015,-	2.000.000,-	352.015,-	août 1950	
Frais de transport et réparation	1.410.970,-		1.410.970,-		
Boussoles	216.000,-	216.000,-		avril 1951	
Jumelles	790.450,-	790.450,-		avril 1951	
Lampes de poche	90.000,-	90.000,-		février 1951	
Filets de camouflage	200.000,-	200.000,-		mars 1951	
Total:	82.292.689,-	77.295.306,-	4.997.093,-		

TRADUCTIONANNEXE IIISTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE PRODUCTION
ADDITIONNEL, 1949/51ROYAUME-UNI

Le Programme de Production Additionnel de l'Union Occidentale a été dépassé, au Royaume-Uni, par des augmentations successives dans la production pour la défense au Royaume-Uni et contre le fond d'un programme britannique accéléré et accru de production pour la défense actuellement envisagé. La part du Royaume-Uni dans le Programme de Production Additionnel de l'Union Occidentale n'a donc plus grande importance, sauf au point de vue historique. Ceci étant, la Délégation du Royaume-Uni n'estime pas qu'il y ait intérêt à rédiger, sous les auspices du Traité de Bruxelles, un état d'avancement commun des Programmes de Production Additionnels de l'Union Occidentale.

S'il est démontré que les Etats Signataires du Traité de Bruxelles entreprirent en commun ce programme de production additionnel et que chaque Etat Signataire a donc le droit de savoir si les autres pays-membres remplissent leur part du "marché", le Royaume-Uni est en position de pouvoir déclarer catégoriquement que des progrès satisfaisants ont, en fait, été réalisés vers l'achèvement de la part du Royaume-Uni dans le Programme de Production Additionnel de l'Union Occidentale.

Si, cependant, la majorité est fortement de l'avis qu'un état d'avancement commun devrait être rédigé, le Royaume-Uni serait prêt à contribuer un état d'avancement sur sa part du programme.

:- :- :- :- :- :-

EXECUTION DU PROGRAMME DE PRODUCTION ADDITIONNEL, 1949/1951FRANCE

Au cours de la réunion officielle du Comité d'Armement de l'Union Occidentale, tenue à Londres le 14 mars 1950, a été discutée l'opportunité de fournir un état d'avancement du Programme d'Effort Supplémentaire 1949/1951 et il fut décidé de soumettre la question à la Commission Permanente du Traité de Bruxelles, les membres du Comité devant fournir au Secrétaire les renseignements et textes qu'ils désiraient voir inclure dans le rapport destiné à la Commission Permanente.

J'ai l'honneur de vous indiquer ci-dessous le point de vue français et de vous demander qu'il en soit fait état explicitement dans le rapport en cause.

1. Le programme d'effort supplémentaire 1949/1951 correspondait à un programme très limité. En ce qui concerne la France, il prévoyait essentiellement, conformément aux directives générales données par le Comité de Défense de l'Union Occidentale, à La Haye, en mars 1949 (Rapport ID (49)7 du 28 mars 1949) la production "d'armes nouvelles susceptibles d'accroître l'efficacité de la défense". Les modalités financières et industrielles comportaient un concours des U.S.A., d'une importance qui n'a jamais été définie et qui consistait uniquement en une aide en moyens de production: la procédure de demande et d'octroi de cette aide était lourde et ne fut mise au point qu'au cours de 1950.

2. Un programme ainsi établi devait, par sa nature même, être essentiellement révisable en fonction - du moins en ce qui concerne les cadences de sortie des matériels - de la mise au point et de l'adoption des prototypes d'armes nouvelles ainsi que de l'importance et de la rapidité de l'aide américaine en matière de production.

En fait le dernier "état" de ce programme, fourni, pour la France, par le document FSB(50)10 du 13 mars 1950, ne pouvait donc être (1) qu'une approximation et des retouches notables devraient être apportées actuellement au programme de mars 1950.

Ce fait rend déjà sans intérêt réel l'établissement d'un état d'avancement des programmes restreints et provisoires fournis il y a un an.

3. De plus - et là réside le principal argument contre l'établissement d'un état d'avancement - le programme d'effort supplémentaire, restreint et concentré, a été incorporé, sans aucune distinction, dans le programme beaucoup plus important et plus étendu qui a été récemment établi dans le cadre Nord Atlantique.

Ce programme français récent, exposé dans le document DFB(51)36 du 6 mars 1951, contient bien, en fait, les postes essentiels du programme d'effort supplémentaire mais l'étendue des fabrications correspondantes en est beaucoup plus vaste, d'autant plus qu'elles portent sur des matériels modernes et essentiels; cette extension des fabrications est déjà très importante, ainsi que le montre, sur quelques exemples, le tableau ci-dessous, pour les années 1951 et 1952 :

Matériel	Programme d'Effort Supplémentaire. 1 ^o & 2 ^o Tranches .	PROGRAMME N.A.T.O.	
		1951	1952
Engin blindé de reconnaissance.	300	30 à 40	840 à 850
Chars de 12 (13T,5)	135	30 à 40	845 à 850
Canon de 20 CA	35 quadritubes		1000 (+ approvisionnements pour 1.400 quadritubes)

(1) (comme d'ailleurs les documents fournis par les autres nations de l'U.O. (Cf. le

ANNEXE IV. (Suite et fin)

Matériel	Programme d'Effort Supplémentaire 1 ^o & 2 ^o Tranches	Programme N.A.T.O.	
		1951	1952
Lance-fusées A.C. légers	3.040	49.500	
Mines anti-chars	548.300	697.000	520.000
Mines anti-personnel	1.080.000	938.000	500.000
Postes SCR.300	1.100	3.460	

Il est bien évident qu'une telle extension du programme pour les postes figurant à l'effort supplémentaire (combinée d'ailleurs avec l'introduction de postes nouveaux) a conduit à de sérieux aménagements dans l'organisation de la production, donc à des modifications des dates et cadences de sortie des matériels. Extraire d'un "planning" établi pour le nouveau volume de production les renseignements correspondant à l'ancien programme ne constituerait qu'un travail arbitraire "l'écriture" sans signification réelle en ce qui concerne l'effort d'armement et l'accroissement du potentiel de défense: c'est bien en effet le programme N.A.T.O. qui définit cet effort et conditionne cet accroissement.

L'établissement d'un état d'avancement du programme d'effort supplémentaire constituerait donc un travail arbitraire, sans signification réelle, d'ailleurs difficile et qui surchargerait inutilement les services chargés de l'organisation et du contrôle de la production. Il est certainement très préférable de faire établir, sur le plan N.A.T.O. des comptes-rendus périodiques d'avancement des programmes complets.

4. Le caractère "politique" de la question ne paraît pas de nature à justifier le travail envisagé:

D'une part les gouvernements des nations liées par le Pacte de Bruxelles seront plus complètement et utilement renseignés sur l'effort d'armement des nations de l'Union Occidentale et l'accroissement du potentiel de défense par les comptes-rendus d'exécution du programme général N.A.T.O. que par un état d'avancement du programme, très partiel et d'ailleurs périmé, de l'effort supplémentaire d'armement.

D'autre part le Gouvernement des Etats-Unis n'a jamais demandé un état d'avancement de ce programme, auquel il n'était d'ailleurs pas directement partie. Et la part que ce gouvernement prend dans l'élaboration et l'exécution du programme N.A.T.O., montre bien qu'à ses yeux le stade de l'Effort Supplémentaire est dépassé et que seul compte le programme N.A.T.O.

5. En conclusion, il ressort de ce qui précède que l'établissement d'un compte-rendu d'exécution du programme d'Effort Supplémentaire est sans intérêt: le dernier état de ce programme (mars 1950) est périmé et le programme lui-même est maintenant noyé dans le programme N.A.T.O., beaucoup plus étendu et dont l'exécution seule importe.

: - : - : - : - : - : -

TRADUCTIONANNEXE V.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE PRODUCTION
ADDITIONNEL, 1949/51

Le Délégué des Pays-Bas est d'avis que la nécessité d'un état d'avancement sur le Programme de Production Additionnel, 1949/1951, a été dépassée par les faits nouveaux qui se sont produits au sein de l'OTAN et, donc, il estime que l'on peut laisser tomber cette question.

: - : - : - : - : - : -

DECLASSIFIE

U.E.O. le 1^{er} OCTOBRE 1986

EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE 137th MEETING
OF THE PERMANENT COMMISSION, 10th MAY 1951

END

DECLASSIFIED

W.E.U. 1st OCTOBER 1986

2. Action to be taken on the question raised by the
Supply Board (M.D. 587)

The majority of the Meeting considered that the reply to the question raised in Document M.D.587 should be in the negative. It would in fact appear difficult to continue to control the execution of the additional production programme in view of the modifications and changes it had undergone since the creation of NATO.

Vicomte Obert de Thieusies (Belgian delegate) re-stated the arguments already put forward by the Belgian delegate on the Supply Board in favour of continued control. However, in view of the position adopted by the United Kingdom, French and Netherlands delegates, he undertook to inform his Government of the general opinion of the Meeting; it was agreed that the problem could be re-examined if necessary.

2. Suite à donner à la question posée par le Comité
d'Armement (D.M.587)

La majorité de la Commission estime que la réponse à la question posée dans le document D.M.587 devra être négative. Il semble en effet difficile de poursuivre le contrôle de l'exécution du programme de production additionnel en raison des modifications et remaniements qui y ont été apportés depuis la création de NATO.

Le Vicomte Obert de Thieusies (délégué belge) reprend les arguments déjà exposés par le délégué belge au Comité d'Armement en faveur du maintien du contrôle, mais étant donné la position des délégués anglais, français et néerlandais, il fera connaître à son gouvernement l'opinion de la Commission et, si'il y a lieu, ce problème sera à nouveau examiné.